



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **LE SERVICE EN LIGNE ORIENTATION**

**Les 4 étapes à suivre en ligne pour demander  
une voie d'orientation après la 3<sup>e</sup>**

2021-2022



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **1. Connexion au service en ligne Orientation dans le portail Scola- rité Services**

**compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

## Connexion au portail Scolarité services avec mon compte Educonnect

**ÉduConnect**  
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Je sélectionne mon profil

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'espace numérique de travail (ENT)
- au portail scolaire

Représentant légal      Éleve

**le compte d'un représentant légal** permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;

**le compte d'un élève** permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**ÉduConnect** ← Changer de prof

Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant Identifiant oublié ? →

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe Mot de passe oublié ? →

**Se connecter**

Je n'ai pas de compte →

ou

Je me connecte avec FranceConnect

Se connecter avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ? ⓘ

FranceConnect France permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà (titres de permis, passe ÉduConnect)

**Accès avec l'identifiant et le mot de passe de mon compte parent transmis par le chef d'établissement**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Scolarité Services

Accueil Mes services Contact Espace famille

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation
- Fiche de renseignements

**Message de l'établissement**

Bienvenue dans Scolarité services

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

## 2. Saisie des intentions d'orientation

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

## Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 <sup>e</sup> trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 <sup>e</sup> trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 <sup>e</sup> trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 <sup>e</sup> trimestre
<p>Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3<sup>de</sup> générale et technologique ;</li> <li>2<sup>de</sup> professionnelle ;</li> <li>1<sup>re</sup> année de CAP</li> </ul> <p>Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable). Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accusé réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif. Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>au CDI et au CIO ;</li> <li>sur le site de l'Onisep ;</li> <li>sur le site « l'orientation en 3<sup>e</sup> et l'affectation en lycée ».</li> </ul>			

**Je saisis les intentions d'orientation**

**Un calendrier et une présentation de chaque phase permet de se repérer dans les différentes étapes avant de saisir les intentions d'orientation**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

## Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

1

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

⌨ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

**Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les intentions doivent être validées pour être enregistrées**

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2de générale et technologique ou 2de STI IR  
(STI IR : Sciences et Technologies de l'Industrie et de la Construction)

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

### 3. Validation des intentions

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**Intentions d'orientation**

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation

①

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est affiché et doit être validé pour être enregistré**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**Intentions d'orientation**

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

①

**Vos intentions ont bien été validées**

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.  
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

**Un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est transmis à chaque représentant légal**

## 4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

### Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire  
Intentions  
Courant 2<sup>e</sup> trimestre

Phase provisoire  
Avis provisoires  
Après le conseil de  
classe du 2<sup>e</sup> trimestre

Phase définitive  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

Phase définitive  
Propositions  
Après le conseil de  
classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et la psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3<sup>e</sup> et pour vous informer.

**Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe**

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux